



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58-43-00-60 – e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

PV 20 St et Reg 4

Réunion téléphonique du 7 septembre 2021

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

Présents : Mme FONTAINE - MM Alain MONTAGNE – Patrick SABATIER – Jean-Louis TRINQUESSE

Début de réunion à 10 h 30.

1. Engagement seniors saison 2021 / 2022

La commission prend note de l'engagement de l'équipe seniors en championnat départemental 4 :

- COURSON 2

2. Ententes

Courriel du club d'Andryes en date du 6 septembre 2021 : demande d'entente avec le club de Chatel Censoir en championnat départemental 3.

La commission, conformément à l'article 39 bis des RG, précise aux deux clubs qu'il n'est plus possible de créer une entente en Départemental 3.

La demande de création de l'entente doit parvenir au district au plus tard à la date de clôture des engagements.

Courriel du club de Charbuy en date du 7 septembre 2021 : retrait d'équipe et demande d'entente en championnat départemental 3.

La commission,

- prend note du retrait de l'équipe de Charbuy et transmet à la commission sportive,
- conformément à l'article 39 bis des RG, précise aux deux clubs qu'il n'est plus possible de créer une entente en Départemental 3.

La demande de création de l'entente doit parvenir au district au plus tard à la date de clôture des engagements.

La commission valide les ententes suivantes :

- **FEMININES SENIORS** – Championnat départemental Féminin à 8
➤ CHARMOY 1 / MALAY LE GRAND 1

- **U18**
 - AVALLOM FCO 1 / MAGNY 1
 - VARENNES / SEREIN AS
 - VINNEUF COURLON 1 / CHAMPIGNY 1 / ST SEROTIN 1

- **U15**
 - SEREIN AS / VARENNES

Fin de réunion à 11 h 00.

Le Président de commission
Patrick SABATIER